

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2017

Etaient excusés : Estelle Bazanté (bon à pouvoir à Pierrette Raguin), Florence Houssin Tourane (bon à pouvoir à Francis Guillon), Anita Pouzin, Frédéric Métais (bon à pouvoir à Jacques Hilaireau).

Secrétaire : Laurent LAFFICHER

Le compte rendu de la séance du 3 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil.

1 – Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie

Après exposé et vote, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux horaires décrits ci-dessous du secrétariat de la mairie à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le secrétariat de la Mairie sera ouvert au public les :

Lundi : de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

Mardi : de 13h30 à 17h30

Jeudi : de 13h30 à 17h30

Vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

2 – Approbation du Contrat Vendée territoire 2017 -2020

Après exposé et vote, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Contrat Vendée Territoires du Pays de Fontenay-Vendée à intervenir entre l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes, la communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et le Conseil Départemental de la Vendée et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et l'ensemble des pièces afférentes à celui-ci. L'enveloppe pour la commune est de 108 095 € répartie en 3 actions : l'atelier communal pour 38 700 €, extension vestiaires stade et accessibilité pour 37 375 € et la voirie pour 32 020 €

3 – Don Amicale laïque sous conditions

Après vote, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le versement de la somme de 12 000 € par l'Amicale laïque suite à la dissolution de l'association et de reverser la somme de 1 500 € par an sur 8 ans (2018-2025) à la Coopérative scolaire afin de financer des actions pédagogiques.

4 – Rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte

Après présentation par le Maire, le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités de l'année 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte.

5 – Protocole d'accord entre la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq et le club Lions de Fontenay-le-Comte

Les clubs Lions de France proposent aux collectivités l'installation de boîtes à livres dans leur espace public dans le but de développer le goût de lire et de lutter contre l'illettrisme notamment auprès des jeunes.

Le coût de fourniture d'une boîte à livres sur pieds est de 460 €. La Fondation Nationale des Lions participe à hauteur de 200 €, le Lions Club de Fontenay-le-Comte à hauteur de 200 € également, il reste donc à la charge de la commune 60 €.

Suite à cet exposé et vote, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord à intervenir entre le Lions Club et la commune et nomme Pierrette Raguin, adjointe, la personne chargée du suivi de ce dispositif.

6 – Délibération de principe autorisant la signature de convention de mise à disposition de salles au profit des associations

L'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que « des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés [...]. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. ».

Le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition gratuite des locaux avec les associations ou les institutionnels.

7 – Tarifs communaux – Année 2018

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs communaux de l'année 2018 tels que présentés ci-dessous et de modifier les conventions de locations de salles le cas échéant.

SALLE DES FÊTES

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur, congrès, réunion sans repas	66 €	133 €
Repas famille, buffet, mariage	214 €	362 €
Buffet, repas association	gratuit (valeur 214 €)	362 €
Bal association	gratuit (valeur 122 €)	245 €
Déballage commerce	122 €	245 €
Le lendemain	36 €	36 €

Arrhes : pour un vin d'honneur, congrès, réunion sans repas pour les habitants de la commune : 30 €, pour tous les autres cas d'utilisation de la salle polyvalente : 80 €.

Energie : relevé du compteur à la remise et au retour des clefs (Prix unitaire : 0.22 €) / en cas d'absence de relevé, un forfait de 50 € sera appliqué.

Location de vaisselle

- couverts entiers	0.50 €	1 €
- couvert à la pièce	0.05 €	0.10 €
Location des cuisines	40.00 €	40.00 €

SALLE DES PLATANES

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur, congrès, réunion sans repas	46 €	62 €
Repas famille, buffet froid	112 €	143 €
Déballage commerce	61 €	112 €
Le lendemain	16 €	16 €

Arrhes : 30 €

Forfait énergie du 15/10 au 15/04 : 11 €

La salle des platanes ayant bénéficié d'un financement communautaire, un tarif unique commune et communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte sera appliqué.

SALLE DU STADE

Vin d'honneur, congrès

Réunion sans repas 32 €

Repas famille, buffet, 61 €

Le lendemain 15 €

Arrhes : 30 €

Forfait énergie du 15/10 au 15/04 : 11 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Principe de gratuité des salles communales. Application du tarif cuisine pour la salle des fêtes selon les manifestations, tarif énergie et tarif dégradations comme pour les particuliers ou associations extérieures.

TARIFS DEGRADATIONS

Lors du constat de dommages, la commune appliquera les tarifs selon les modalités suivantes :

La dégradation des locaux et du mobilier ainsi que le défaut de nettoyage donnera lieu à remboursement à hauteur du préjudice subi par la commune sur la base d'un devis établi par une entreprise extérieure ou application d'un tarif en fonction du temps de travail et du coût horaire de l'agent.

Pour la gestion et le tri des déchets, application d'un forfait de 50 € en cas de malpropretés ou des consignes de tri non respectées.

Bris de vaisselle : application d'un tarif de 1€ par pièce.

CIMETIERE

Concession trentenaire : 30 € le m² Concession cinquantenaire : 50 € le m²

COLUMBARIUM

10 ans : 250 € 30 ans : 500 € 50 ans : 700 €

Ouverture pour dépôt, retrait : 25 € Dispersion jardin du souvenir : 25 €

Emplacement plaque dalle : 40 €